



DÉLIBÉRATION n°2025-07-02-07

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/06/2025	L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MORENO Christine, DURY Bernard, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> EMONIN Ghislaine, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine. <i>Procurations données :</i> EMONIN Ghislaine a donné procuration à HERGAS Jasmine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, MANIAS Marcel a donné procuration à RADREAU Sophie, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET Bruno, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absent excusé :</i> <i>Absents :</i> REBOUH Mehdi, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie MANGE Mylène est nommée secrétaire de séance.
OBJET : <i>Demande d'acquisition d'une emprise du domaine public communal par Monsieur DEVÉRITÉ – Accord de Principe.</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 24</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de Monsieur Jérôme DEVÉRITÉ, visant à acquérir une partie du domaine public communal contigüe à sa propriété (parcelle cadastrée 48 AI 370), afin de pouvoir élargir son fond de jardin.

L'emprise concernée est délimitée en rouge sur le plan joint au présent projet de délibération et représente une superficie d'environ 25 m2. Elle est actuellement composée d'un massif d'arbustes entretenu par les services municipaux.

La cession de cette emprise n'impacterait en rien la circulation au sein de l'espace public communal et permettrait de réduire (même si cela demeure symbolique) la charge de travail relative à l'entretien des espaces verts pour les services municipaux.

Tous les frais relatifs à l'acquisition de cette emprise (notamment les frais de géomètre-expert et de notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord de principe pour la cession de l'emprise susnommée.

En cas d'accord du Conseil Municipal, l'emprise concernée devra être déclassée, puis elle fera l'objet d'une évaluation des services de la Direction de l'Immobilier de l'État, enfin une délibération viendra entériner la

vente en fixant notamment le tarif et la surface exacte (sur la base d'un plan d'arpentage établi par un Géomètre-expert).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, donne son accord de principe, pour la cession de ladite emprise.

Fait et délibéré à Bavans, le 02/07/2025

La Maire,
Sophie RADREAU

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 025-212500482-20250702-DELIB2025070207-DE



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 09 juillet 2025
Publiée sur site internet le : 09 juillet 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.